

E 6738

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 26 octobre 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 26 octobre 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC43/2011 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2011.

15735/11



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 24 octobre 2011
(OR. en)**

15735/11

FIN 762

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne
Date de réception:	21 octobre 2011
Destinataire:	M. Jacek DOMINIK, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC43/2011 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2011

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC43/2011.

p.j.: DEC43/2011



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 19/10/2011

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2011
SECTION III - COMMISSION TITRE 11

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 43/2011

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1103 Pêche internationale et droit de la mer

ARTICLE - 11 03 02 Contributions à des organisations internationales

CE

- 500 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1102 Marchés de la pêche

POSTE - 11 02 01 01 Interventions pour les produits de la pêche - Nouvelles actions

CE

500 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

11 02 01 01 - Interventions pour les produits de la pêche – Nouvelles actions

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2011

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	15 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	15 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	14 959 323
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	40 677
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	540 677
7. Renforcement proposé	500 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,33%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 20/09/2011	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	s.o.

d) Justification détaillée du renforcement

Les États membres ont de plus en plus recours aux mécanismes d'intervention. La crise économique actuelle affecte fortement la demande de produits de la pêche, ce qui a provoqué une chute vertigineuse des prix à la première vente pour un nombre considérable de produits de l'UE. L'incertitude est toujours de mise quant à la situation économique et la demande est freinée par la prudence dont font preuve les consommateurs. On prévoit que les États membres déclareront un montant de 15 500 000 EUR pour 2011. Les crédits d'engagement ne s'élevant qu'à 15 000 000 EUR, un renforcement de 500 000 EUR est demandé.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

11 03 02 - Contributions à des organisations internationales

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2011

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 400 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 400 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 349 507
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 050 493
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	550 493
7. Prélèvement proposé	500 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	11,36%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 20/09/2011	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

À la suite de l'engagement de l'ensemble des contributions internationales prévues pour cette année, un montant de 500 000 EUR est disponible sur la ligne budgétaire. La différence entre les montants prévus et les montants réels est principalement due à la différence de taux de change entre les différentes monnaies.